



**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

Département de H

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE 30_2025

Objet : ELECTRIFICATION DES VOLETS ROULANTS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire de la commune d'ONNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°55-2024 en date du 09 avril 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L.2122-22-4 du C.G.C.T;

Vu la délibération n° 30-2025 en date du 8 avril 2025 approuvant le vote du budget 2025.

Vu la décision du maire 29_2025 acceptant la proposition de la société WALTERS Stores et volets

Vu la proposition XP Elec pour l'électrification des volets roulants sur les fenêtres de la salle polyvalente et le remplacement des appliques en façade de la salle polyvalente

CONSIDERANT le besoin d'électrifier les volets roulants pour leur bon fonctionnement

CONSIDERANT la nécessité de remplacer les appliques en façade de la salle polyvalente et l'ajout de luminaires sur le parvis de celle-ci pour un meilleur éclairage.

DÉCIDE

Article 1 : de mandater l'entreprise XPELEC, à Thiez, afin d'effectuer les travaux au tarif de 3500.00 € HT, soit 4200 € TTC.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la commune d'Onnion au compte 21312 chapitre 21.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 4 : Il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal

A ONNION
Le 26 aout 2025

Le Maire,
André GERVAIS

